



TOURNOI TRIPLETTE MIXTE PETERSEN HANDICAP Dimanche 5 mars 2023 BOWLING DE CHALLANS Règlement



ORGANISATION :

Le dimanche 5 mars 2023, le BOWLING CLUB DE CHALLANS organise un tournoi tripléte mixte handicap petersen homologué pour 8 équipes.

LIEU :

Ce tournoi aura lieu sur les pistes du bowling « LE NAGADA », 3 rue Marcel Pagnol, 85300 CHALLANS.

GENERALITES :

Ce tournoi homologué par la FFBSQ est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés, en règle avec la Fédération, et répondra aux dispositions du règlement sportif en vigueur.

Tout litige sera tranché par l'arbitre du tournoi ou le directeur de la compétition.

Chaque équipe devra obligatoirement être composée de deux joueurs et une joueuse, ou un joueur et deux joueuses. Un remplaçant ou une remplaçante est autorisé sous réserve que l'équipe reste mixte pour tous les matchs.

HANDICAP :

Pour chaque joueur, le handicap est calculé à 70% de la différence entre 220 et sa moyenne. C'est la valeur indiquée dans la colonne « Handicap » du dernier listing paru sur le site de la FFBSQ qui sera appliqué.

DEROULEMENT :

Le matin, les 8 équipes se rencontreront en petersen pour les matches aller.

L'après-midi, elles se rencontreront à nouveau en petersen pour les matches retour.

Pour chaque match, il sera attribué un bonus de 90 quilles de bonification par match gagné et 45 quilles pour chaque équipe en cas d'égalité.

A la fin du tournoi, le classement des 8 équipes sera établi en fonction de leur total de quilles sur les 14 matches avec les handicaps, plus les bonifications obtenues lors des victoires et des matches nuls.

En cas d'égalité, c'est l'équipe dont le total du handicap pour les trois joueurs est le plus petit qui sera prioritaire.

En cas de nouvelle égalité, ce sera l'écart le plus petit entre la meilleure ligne équipe et la plus petite qui fera la différence.

Inscription obligatoire sur le site du club :

<https://bcc85.fr/tournois/saison-2022-2023/triplette-mars/inscription/>

ENGAGEMENT :

Le montant de l'engagement est de 80 € par joueur.

Règlement par chèque :

Après avoir reçu confirmation par e-mail de la prise en compte de l'inscription de l'équipe, un chèque de **240 €** ou trois chèques de **80 €** à l'ordre du « **BOWLING CLUB DE CHALLANS** » devront être adressés à l'adresse suivante : BOWLING CLUB DE CHALLANS, 5 impasse des Frênes, 85800 Le Fenouiller.

Les chèques ne seront déposés qu'après le tournoi.

En cas de forfait d'une équipe, ses chèques seront encaissés, à moins qu'une équipe de remplacement puisse être trouvée avant le début de la compétition.

Règlement par virement :

L'inscription peut également être réglée par virement au bénéfice du club :

IBAN : FR76 1380 7008 1432 4210 6062 950 - BIC : CCBPFRPPNAN

Dans ce cas, en cas de forfait d'une équipe, si une équipe de remplacement est trouvée avant le début de la compétition, le club remboursera les joueurs par virement également. De même au cas où le tournoi ne pourrait pas avoir lieu.

L'inscription de l'équipe ne sera définitive qu'à réception du règlement pour les trois joueurs.

Pour toute demande d'information : contact@bcc85.fr ou Patrick DUMOLEYN : 06 60 42 48 01

LISTE D'ATTENTE :

Une fois le tournoi complet, de nouvelles équipes pourront s'inscrire en liste d'attente via le formulaire d'inscription sur le site du club : <https://bcc85.fr/tournois/saison-2022-2023/triplette-mars/inscription/>

Le club se réserve le droit d'annuler la participation d'équipes n'ayant pas fait parvenir leur règlement après les avoir alertées par e-mail et en leur laissant une semaine pour régulariser. Les places ainsi libérées seront attribuées aux équipes en liste d'attente par ordre d'inscription.

HORAIRES DIMANCHE 5 MARS :

- 9H30-13H30 – Petersen aller - 7 matches

- Reconditionnement

- 14H30-18H30 – Petersen retour – 7 matches

- Podium et remise des prix

INDEMNITES PAR EQUIPE :

1^{ère} : 240 € - 2^{ème} : 180 € - 3^{ème} : 120 € - 4^{ème} : 90 €

BILAN FINANCIER :

Recettes		Dépenses	
Engagements : 8 équipes x 240 €	1 920,00 €	Lignage : 336 x 3,40 €	1 142,40 €
Sponsor	41,40 €	Arbitrage	45,00 €
		Frais d'organisation	144,00 €
		Indemnités	630,00 €
Total	1961,00 €	Total	1.961,40 €

